

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020 à 20heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER-DOHEY.

Excusés : Delphine LAGOUTTE, Denis DERVIN, Boris MONTVILOFF

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- **Demande de huis clos** : Compte tenu de la crise sanitaire, le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la nécessité d'un huis clos.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de prononcer le huis clos pour cette séance.

- **Désignation d'un délégué titulaire et 3 suppléants** :

Les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre. Compte tenu de la population, il est nécessaire de désigner un délégué titulaire pour voter et trois suppléants. Les votes ont lieu individuellement.

Pour le poste de titulaire, Pierre ROUMILHAC est candidat.
Après le vote, il est élu à l'unanimité.

Pour le poste de suppléant, Alain PREVÔT est candidat.
Après le vote, il est élu à l'unanimité.

Pour le poste de suppléant, Delphine LAGOUTTE est candidate.
Après le vote, elle est élue à l'unanimité.

Pour le poste de suppléant, Alexandre COLIN est candidat.
Après le vote, il est élu à l'unanimité.

- **Demandes d'aides** :

Nous avons 2 demandes d'aides :

- La commune de Chateauponsac qui offre une calculatrice et un dictionnaire aux élèves entrant en 6^{ème}. Le coût est de 42.56 € par élève. Une enfant domiciliée sur la commune est concernée.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder cette aide.

- Le Lion's club organise un séjour à Cussac à destination d'enfants de familles défavorisées. Deux enfants sont concernés. Le coût de ce séjour de 2 semaines est de 730 €, pris en charge par le Lion's club mais diminué par les aides de la CAF et éventuellement par celle de la commune qui est également sollicitée.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une aide de 2 euros par enfant et par jour, sous réserve de participation effective.

- **Désignation des délégués pour la commission électorale** :

La préfecture demande de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour siéger à la commission de révision des listes électorales.

Marie VAN DEN BERGHE et Alain MATHIEU sont candidats pour siéger à cette commission.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces candidatures

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 20 h 45.